TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

Nomination
Pôle emploi

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 8 décembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi

NOR : *ETSD1481462A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu les articles L. 5312-4 et R. 5312-7 et suivants du code du travail,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de Pôle emploi à compter du 20 décembre 2014 :

1. En qualité de représentants des administrations de l'État concernées :

a) Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :
– membre titulaire : Mme Emmanuelle WARGON.
– membre suppléant : M. Hugues de BALATHIER.

b) Ministère des finances et des comptes publics :
– membre titulaire : M. Gautier BAILLY.

c) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
– membre titulaire : M. Renaud RHIM.
– membre suppléant : M. Yves BEAUVOIS.

d) Ministère de l'intérieur :
– membre titulaire : M. Yves SEGUY.
– membre suppléant : M. François PESNEAU.

e) Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes :
– membre titulaire : Mme Aude MUSCATELLI.
– membre suppléant : M. Vincent BILLEREY.

2. En qualité de représentants des salariés :

a) Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :
– membre titulaire : M. Éric AUBIN.
– membre suppléant : M. Maurad RABHI.

b) Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :
– membre titulaire : Mme Patricia FERRAND.
– membre suppléant : Mme Véronique DESCACQ.

c) Sur proposition de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :
– membre titulaire : M. Stéphane LARDY.
– membre suppléant : M. Michel BEAUGAS.

d) Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :
– membre titulaire : M. Cyril CHABANIER.
– membre suppléant : M. Éric COURPOTIN.

e) Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC) :
– membre titulaire : M. Franck MIKULA.
– membre suppléant : M. Didier DERNONCOURT.

3. En qualité de représentants des employeurs :
a) Sur proposition du Mouvement des entreprises de France :
– membres titulaires : M. Jean-François PILLIARD, M. Antoine FOUCHER.
– membres suppléants : M. Pierre-Matthieu JOURDAN, Mme Houria SANDAL-AOUIMEUR.
b) Sur proposition de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :
– membre titulaire : M. Jean-Michel POTTIER.
– membre suppléant : M. Georges TISSIE.
c) Sur proposition de l'Union professionnelle artisanale (UPA) :
– membre titulaire : M. Patrick LIEBUS.
– membre suppléant : M. Pierre BURBAN.

4. En qualité de personnalités qualifiées :
M. François NOGUE.
M. Jean-Luc TAVERNIER.

5. En qualité de représentant des collectivités territoriales :
– membre titulaire : Mme Laurence DEMONET.
– membre suppléant : M. Claude JEANNEROT.

Article 2

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait à Paris, le 8 décembre 2014.

Pour le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social et par délégation :
La déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle,
E. WARGON